

Correction du Contrôle Continu du 7 janvier 2014

1. Soit φ une contradiction et ψ une formule quelconque. Les formules $\psi \vee \varphi$, $\varphi \Leftrightarrow \psi$, $\varphi \text{ w } \psi$, $\psi \uparrow \varphi$ pourraient-elles être tautologiques? (« w » est la disjonction exclusive et « \uparrow » la barre de Sheffer « et ».)

- φ étant contradictoire, la valeur de vérité de la disjonction $\psi \vee \varphi$ ne dépend que de celle de ψ ; si donc ψ était tautologique, la disjonction le serait également.

- Une bi-implication n'est fautive pour une interprétation que si ses deux membres n'ont pas la même valeur de vérité pour cette interprétation. φ étant contradictoire, il suffirait donc que ψ le soit également pour que la bi-implication ne soit jamais fautive et soit donc tautologique.

- Une disjonction exclusive n'est fautive pour une interprétation que si ses deux membres ont la même valeur de vérité pour cette interprétation. φ étant contradictoire, il suffirait donc que ψ soit tautologique pour que la disjonction exclusive ne soit jamais fautive et soit donc tautologique.

- Une barre de Sheffer « et » n'est fautive pour une interprétation que si ses deux membres sont tous les deux vrais pour cette interprétation. φ étant contradictoire, il ne sera jamais le cas que les deux membres de $\psi \uparrow \varphi$ soient vrais pour une interprétation. $\psi \uparrow \varphi$ est donc tautologique, quel que soit ψ .

Remarque : une bonne partie des copies manifeste une étrange incompréhension de la question (est-ce un effet de copiage/copinage?). Une formule quelconque, ψ ici, peut être soit tautologique, soit neutre, soit contradictoire et il s'agit donc de savoir si, pour l'une de ces formes de ψ (taut. neutre, ou contra., donc), il se pourrait que, etc. ... Or, dans la plupart des copies, on admet, sans aucune justification, que ψ est neutre, ce qui va directement à l'encontre

du libellé de la question. Moralité : même en logique, il faut savoir lire !

2. Un système axiomatique quelconque pour le calcul des propositions, dans lequel on pourrait déduire la formule $[(p \wedge q) \Rightarrow r] \Rightarrow [(p \Rightarrow r) \wedge (q \Rightarrow r)]$, serait-il consistant ?

Par définition, un système axiomatique pour le calcul des propositions est (sémantiquement) consistant ssi toutes les thèses sont des tautologies.

Il faut donc déterminer si $[(p \wedge q) \Rightarrow r] \Rightarrow [(p \Rightarrow r) \wedge (q \Rightarrow r)]$ est une tautologie. Or on s'assure facilement que ce n'est pas le cas ; pour les interprétations : $i(p) = V, i(q) = F, i(r) = F$ ou $i'(p) = F, i'(q) = V, i'(r) = F$, cette formule est fautive, comme on peut s'en convaincre en calculant les lignes correspondantes (on ne le fait que pour la première interprétation) :

$$\begin{array}{ccccccc}
 [(p & \wedge & q) & \Rightarrow & r] & \Rightarrow & [(p & \Rightarrow & r) & \wedge & (q & \Rightarrow & r)] \\
 \underset{V}{p} & & \underset{F}{q} & & & & \underset{V}{p} & & \underset{F}{r} & & \underset{F}{q} & & \underset{F}{r} \\
 & & F & & F & & F & & F & & V & & F \\
 & & & & V & & & & F & & & & \\
 & & & & & & F & & & & & &
 \end{array}$$

Si donc on pouvait déduire dans un système axiomatique $[(p \wedge q) \Rightarrow r] \Rightarrow [(p \Rightarrow r) \wedge (q \Rightarrow r)]$, ce système ne serait pas consistant puisque cette formule en serait une thèse alors qu'elle n'est pas une tautologie.

3. Soit la règle d'inférence suivante : $\psi \wedge \theta$ est dit inféré de $\varphi \Rightarrow \psi, \varphi \Rightarrow \theta$ et φ . Montrez que si $\varphi \Rightarrow \psi, \varphi \Rightarrow \theta$ et φ sont des tautologies, alors $\psi \wedge \theta$ est une tautologie.

φ et $\varphi \Rightarrow \psi$ constituent les deux prémisses d'un *Modus Ponens* et sont, par hypothèse, des tautologies ; or on a démontré (cf. *Rudiments* p. 36) que si les deux prémisses d'un *M.P.* sont tautologiques, la conclusion l'est également ; on en tire donc que ψ est tautologique. Même chose en considérant les deux formules φ et $\varphi \Rightarrow \theta$. Ainsi les deux formules ψ et θ sont des tautologies, et une conjonction dont les deux membres sont des tautologies, est elle-même une tautologie ; donc $\psi \wedge \theta$ est une tautologie.

4. En vous inspirant de la procédure pour trouver une déduction pour une formule

dans le système axiomatique présenté dans le fascicule (p. 37-38), déduisez la formule : $(p \wedge q) \Rightarrow q$.

Attention ! cette déduction est très simple. N'oubliez pas qu'une disjonction seule, comme $r \vee p \vee \sim q \vee s$ est une forme normale conjonctive « dégénérée ».

On commence par mettre $(p \wedge q) \Rightarrow q$ en FNC, ce qui donne :

$$\begin{array}{l} (p \wedge q) \Rightarrow q \xrightarrow{\text{suppression de } \Rightarrow} \sim (p \wedge q) \vee q \xrightarrow{\text{de Morgan}} (\sim p \vee \sim q) \vee q \\ \xrightarrow{\text{associativité}} \sim p \vee \sim q \vee q. \end{array}$$

Puis on déduit cette FNC, en suivant la démarche indiquée p. 37 des *Rudiments* ; comme cette FNC ne comporte qu'un conjoint, il suffit de déduire ce seul conjoint (ce qui rend les choses très, très simples...). A la suite de quoi, on utilise la règle de remplacement (deux fois) et la définition de « \Rightarrow » pour obtenir la formule $(p \wedge q) \Rightarrow q$, ce qui donne :

- | | |
|--|--|
| $\vdash p \vee \sim p$ | (1) thèse déjà déduite |
| $\vdash q \vee \sim q$ | (2) Sub^q/p dans (1) |
| $\vdash p \Rightarrow (p \vee q)$ | (3) Ax. 2 |
| $\vdash (q \vee \sim q) \Rightarrow [(q \vee \sim q) \vee \sim p]$ | (4) $Sub^{q \vee \sim q}/p, \sim p/q$ dans (3) |
| $\vdash (q \vee \sim q) \vee \sim p$ | (5) M.P. sur (2), (4) |
| $\vdash \sim p \vee \sim q \vee q$ | (6) R_p Assoc. \vee et Commut \vee dans (5) \rightarrow FNC. |
| $\vdash (\sim p \vee \sim q) \vee q$ | (7) R_p Assoc. \vee dans (6) |
| $\vdash \sim (p \wedge q) \vee q$ | (8) R_p de Morgan dans (7) |
| $\vdash (p \wedge q) \Rightarrow q$ | (9) Df \Rightarrow dans (8) |